

„ fiste en ceci : quelques pharisiens , de con-
 „ cert avec quelques hérodiens , s'adressent
 „ au Sauveur du monde , & lui disent * : * *Matthæi*
 „ *Quid tibi videtur , licet censum dare Cæ-* c. 22, v 17.
 „ *sari , an non ?* Nous est-il permis de païer
 „ à César le tribut , ou non ? A quoi le
 „ Sauveur répondit : *Quid me tentatis , hy-*
 „ *pocrite ? Ostendite mihi numisma censûs* **. ** C'est-à-
 „ Hypocrites , que vous êtes , montrez-moi dire , *Quod*
 „ la monnoie que vous païez à titre de tri- *vice tributi*
 „ but. Observons attentivement que l'Evan- *solvitis.*
 „ gile ajoute aussi-tôt : *At illi obtulerunt ei*
 „ *denarium.* On païoit donc le tribut avec
 „ des deniers romains ; & il n'est fait nulle
 „ part mention d'autres deniers , aiant cours
 „ chez les Juifs de ce tems-là , que de ceux
 „ qui étoient les monnoies de l'empire ro-
 „ main du même tems. Or ces deniers ro-
 „ mains représentoient la figure ou le portrait
 „ de l'Empereur , selon ces paroles de l'Evan-
 „ gile : *Cujus est imago hæc , & superscrip-*
 „ *tio ? Dicunt ei , Cæsaris.* C'est donc une
 „ erreur évidente de dire , comme fait M^r.
 „ Poinfinet , que les *pieces de tribut étoient*
 „ *absolument distinctes des monnoies , & que*
 „ celles-ci ne portoient pas dès-lors l'em-
 „ preinte de la figure des Empereurs ,.

L'abbé G. réfute ensuite d'autres bévues
 de différens genres , tantôt quant à l'emprein-
 te ou à l'usage , & tantôt quant à la ma-
 tière des médailles. M^r. Poinfinet nie qu'il y
 ait eu chez les Romains des monnoies de
 plomb. Cependant Plaute & Martial en font
 une mention expresse. L'on ne peut que s'éton-